



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de l'Isère

AMOPA®

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2022 *Le talent de la parole*

Notre section AMOPA® de l'Isère a institué ce concours il y a maintenant huit ans, à l'intention des lycéens des classes de première et terminale (toutes séries), dans l'esprit défini ci-dessous. Depuis, la récente réforme du Bac, prévoyant un « grand oral », nous a confortés dans notre désir de permettre aux lycéens de montrer tout leur talent et nous a incités à poursuivre notre action en ce sens auprès d'eux. Nous avons déjà eu auparavant des participations des plus remarquables, malheureusement, du fait de la situation sanitaire, la session 2020 a dû être annulée et la session 2021 n'a finalement pu avoir lieu, à peine deux candidats sur les huit inscrits au départ ayant pu confirmer leur participation sous la forme que nous avons proposée in extremis, une présentation « en distanciel ». Nous espérons pouvoir de nouveau organiser ce concours en 2022 (sous sa forme classique, « en présentiel », de préférence) et, sous toutes réserves évidemment à ce jour, voici ce que nous proposons :

1. Pour tous les nouveaux candidats (donc actuellement en classe de 1ère ou de Terminale), nous les invitons à participer selon le schéma suivant :

« Vous avez à cœur de présenter un projet, promouvoir un objet /un livre /une idée...etc., défendre une cause, condamner un comportement... Vous êtes libre du choix de votre intervention.

Seule contrainte : vous plier au règlement du concours (§ II ci-dessous) » ;

2. Pour les candidat(e)s élèves des classes de 1ère inscrit(e)s en 2021 et qui n'ont donc pu participer, nous leur proposons soit de s'inscrire à nouveau en gardant le thème qu'ils ou elles avaient alors choisi, soit de le faire avec le choix d'un nouveau thème. Nous sommes en effet sensibles aux efforts de préparation qui ont pu être faits et n'ont pu recevoir de reconnaissance. Toutefois, il convient de préciser que le concours ne pourra avoir lieu que si le nombre d'inscrits est suffisant.

I. Esprit du concours et attentes du jury

Ce concours a pour objectif de valoriser les aptitudes orales, de mettre en valeur des qualités qui vont servir aux jeunes d'aujourd'hui dans la poursuite de leur projet personnel, tout en montrant au jury qu'ils sont sensibles à notre ambition de Défendre et Illustrer le langage et la culture. Nous serons donc attentifs :

- A la qualité de « l'invention » : la capacité du candidat à trouver des idées étayant son propos de manière pertinente, à puiser dans sa culture générale pour l'illustrer, à faire preuve de créativité, voire d'originalité

- A la qualité de la « disposition » : le souci de rigueur qu'il aura mis à organiser ses idées en construisant son discours, en les développant dans une argumentation logique, claire, convaincante

- Bien sûr, à ce qu'on appelle aujourd'hui « la maîtrise de la langue » (jadis, « l'élocution ») : non seulement la correction (convenance du niveau de langue, clarté et pureté du langage), mais aussi l'élégance, l'agrément, voire l'éclat, l'art qu'aura mis le candidat à faire valoir sa pensée par le choix des mots et leur arrangement, par l'emploi de figures judicieuses et opportunes - en un mot le style

- A la maîtrise du langage corporel (la combinaison aisée et harmonieuse des effets de voix, de physionomie et de gestes)

- A la « mémoire » : un candidat le nez plongé dans ses notes ne peut espérer être évalué comme un autre qui aura toutes ses idées, son plan, ses références en tête et regardera le jury...

- Enfin -cela va de soi mais il vaut mieux le préciser- à la présentation générale du candidat.

II. Modalités de participation

Le concours aura lieu en principe mercredi 6 ou mercredi 13 avril après-midi (donc en-dehors de la période des vacances scolaires de printemps) ; en cas d'impossibilité majeure, il pourrait être repoussé en mai. La date et le lieu (en principe un lycée grenoblois) seront opportunément communiqués aux

candidat(e)s, en fonction de la situation du moment et du nombre de candidats inscrits.

L'inscription préalable est obligatoire, dans les délais fixés (voir formulaire joint). Chaque candidat recevra en temps voulu une convocation comportant l'heure de son audition. Aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.

La durée de la prestation est fixée à **15** minutes (la maîtrise du temps est donc capitale).

Au terme de l'exposé, le candidat pourra avoir à répondre brièvement à une ou deux questions du jury.

Choix de l'intervention : le candidat dispose du libre choix de son intervention. **Il devra néanmoins fournir au moment de son inscription une notice d'une dizaine de lignes dans laquelle il précisera le thème de son intervention et la posture qu'il compte adopter (présenter, défendre, récuser, ...etc).**

III. Jury, montant et remise des Prix

Le jury est composé de personnes appartenant à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, membres ou non du Bureau de sa section de l'Isère. En fonction du nombre de candidats, il peut être réparti en sous-commissions, les coprésidences éventuelles de ces dernières ayant été confiées dès l'institution du concours à Me Jean Balestas, Avocat et Bâtonnier honoraire du Barreau de Grenoble, M. Jacques Pin, Procureur général honoraire et M. le Professeur Gérard Luciani, professeur émérite de la Faculté des Lettres de Grenoble, ce dernier restant président du jury siégeant en formation plénière, Mme Dominique Abry, Maître de conférences honoraire de l'ex-Université Stendhal étant alors vice-présidente. Le décès cette année de Me Balestas et du professeur Luciani pourra amener à revoir l'organisation, la présidence du jury étant de toute façon dorénavant confiée à Mme Dominique Abry.

A l'issue des auditions, le jury délibère et établit un classement (Premier Prix, Second Prix, Premier Accessit, Second Accessit...). En fonction du nombre des récompenses décernées par le jury et des ressources financières mobilisables, le Bureau, sur proposition du président de l'AMOPA-Isère après avis du trésorier, arrête le montant de chaque récompense et le président remet ou adresse un chèque à chaque lauréat titulaire d'un compte bancaire ou à défaut une carte-cadeau. **A titre purement indicatif**, le montant d'un Premier Prix ou Prix unique était ces dernières années de 200 à 250€, celui d'un Premier Accessit de 100 à 150€ mais il n'est pas possible à ce jour de confirmer ces sommes pour l'avenir.

Grenoble, le 6 octobre 2021

Le président de l'AMOPA-Isère,

Jean-Cyr Meurant

AMOPA®-ISÈRE

« *Servir et Partager* »

70 bd Franklin-Roosevelt – 38500 Voiron

Courriel : amopa38.president@orange.fr

Tél. : 04 76 91 14 17 / 06 82 91 72 36



Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2022

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 FÉVRIER 2022

A

**M. J.C. MEURANT,
Président de L'AMOPA-ISÈRE
70 Boulevard Franklin-Roosevelt
38500 VOIRON**

Je soussigné(e),

..... (nom)(prénom)

Établissement :

Classe (très précisément) :

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse e-mail (merci de veiller à la lisibilité de cette adresse) :

**Demande mon inscription au concours d'éloquence 2022 de l'AMOPA® de l'Isère.
Je joins la notice de présentation de mon intervention, conformément au règlement (cf § II,
modalités de participation).**

**J'ai bien noté que je recevrai en temps voulu une convocation comportant le lieu, le jour et
l'heure de mon audition et qu'aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.**

Date et signature :